



Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du
Scoutisme Français



Nos partenaires :



CAMP AOÛT 2025



Les dates :

du Lundi 04 août 2025 soir,
au Mardi 19 août 2025 soir

Le lieu : au chalet refuge de Chapouilloux à **Chalmazel** (42920),
Région Rhône-Alpes, Département de la Loire

Période d'inscription :

du 08 mars 2025
au 12 juillet 2025

Afin de permettre une bonne organisation du séjour, nous vous demandons d'inscrire vos enfants le plus tôt possible. Pour motiver les inscriptions rapides, nous avons défini une tarification progressive en fonction de la date d'inscription. **Inscrivez-vous donc dès que possible !**

Tarifs pour les adhérents EEDF des groupes organisateurs et non conventionnés* :

Inscription	Avant le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} juin	Après le 1 ^{er} juin
Tarif 1 ^{er} enfant	650 €	700 €	800 €
Tarif à partir du 2 nd enfant	550 €	600 €	700 €

Tarifs de base pour les adhérents conventionnés* et les non-adhérents (participation au moins à un Week-end en mai ou juin **obligatoire**) :

Tarif 1 ^{er} enfant	850 €
Tarif à partir du 2 nd enfant	750 €

Une **aide de 50 €** sera accordée pour chaque enfant parrainé à la famille qui parraine.

Règlement possible : espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Paiement possible en plusieurs fois.

Un **versement minimum de 100€** par enfant sera demandé lors de l'inscription. Le paiement complet du séjour devra avoir été réalisé au plus tard à la dernière date d'inscription (samedi 12 juillet 2025).

Prochaines réunions d'inscription :

- Samedi 08 mars de 15h à 16h30 (à la base Jacques Brel)
- Samedi 05 avril de 15h à 16h30 (au Terrain Nature de la Rooiembraete)

Jean-Paul VERSTAVEL
Trésorier et Responsable des adhésions
12 Résidence Clovis Fontaine, La Crèche
Tél. 03.28.40.40.36

Christophe MAILLARD
Responsable du groupe
Tél. 06.51.51.92.66

(*) le conventionnement concerne le dispositif VACAF et les financements sociaux



Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du
Scoutisme Français



Nos partenaires :



Présentation du camp 2025

Le lieu :

Moulin de Lavaure : Mauzens et Miremont 24260 Le Bugue (Dordogne).

Au fond d'un vallon, en bordure d'un ruisseau, le Lavaure, sur une propriété de 14ha, dont 5ha de prairie et 9ha de forêt

Le transport : Le déplacement jusqu'au lieu de camp se fera en Bus.

Le départ sera le lundi 5 août au matin, de la base Jacques Brel à Bailleul avec un arrêt à Amiens.

Le retour sera le mardi 20 août au soir, à la base Jacques Brel à Bailleul avec un arrêt à Amiens.

(Les horaires précis vous seront transmis ultérieurement)

Les dates à retenir : Dates du Camp : **du 4 au 19 Août 2025**

Les périodes d'inscriptions (du 08 mars au 12 juillet 2025), pendant les activités ou les Week-ends.

Capacité : 40 places pour des jeunes de 6 à 18 ans répartis par tranche d'âges :

Lutins (6/8 ans)

Louveteaux (8/11 ans)

Eclaireurs : (11/15 ans)

Routiers : (15/18 ans)

Organisateur : Eclaireuses Eclaireurs de France, des Groupes de Bailleul

Représenté par : Christophe Maillard, Responsable de la Structure Locale d'Activité de Bailleul.

Equipe de camp : Direction : Timothée Maillard (Maki)

Intendance et Comptabilité : Christophe (Ocelot)

Cuisine et Intendance : Hélène (Zibeline), Myriam (Panthère)

Matériel : Marcel (Agouti), Xavier

Hébergement :

Couchage : Pour les lutins/louveteaux : Couchage sous tente « Canadienne » et lingerie sous grande tente « Marabout »

Pour les éclaireurs et routiers : Couchage sous tente « Canadienne », Lingerie sous tente « Canadienne »

Cuisine / Réfectoire : dans le bâtiment pour les lutins/louveteaux. Sous tente pour les éclaireurs et routiers.

L'intendance : L'organisation de l'intendance se fera à l'intérieur des locaux, dans une pièce réservée à cet effet.

Sanitaires : Douches et WC dans le bâtiment.

Infirmerie : Une pièce dans le bâtiment sera réservée à cet effet.

(Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs)



Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du
Scoutisme Français



Nos partenaires :



Lors de l'inscription vous acceptez le règlement suivant :

Paiement :

Lors de l'inscription, un échéancier de paiement sera rédigé avec vous. Un exemplaire vous sera remis.

Il vous est possible de :

- Payer par chèque(s), chèques vacances ou argent liquide. (demandez un reçu si besoin)
- Payer en 1 à 5 fois, sur mars, avril, mai, juin et juillet. **Le paiement complet du séjour devra avoir été réalisé au plus tard à la dernière date d'inscription (samedi 12 juillet 2025).**
- Utiliser les aides de la CAF via **VACAF**. Vous devez être inscrit sur VACAF.
- Obtenir une **participation financière** auprès du **CCAS de Bailleul**, si vous êtes Bailleulois, non imposable ou faiblement imposé (fournir la photocopie du dernier avis d'imposition),
- Monter un **dossier d'aide au financement** auprès des **services sociaux**.
- Nous remettre, ou nous envoyer, les éventuels documents permettant de vous faire rembourser de tout ou partie du prix du séjour par votre employeur. Ceux-ci vous seront retournés complétés et signés dans les plus brefs délais.

Un récapitulatif des paiements effectués et du restant dû vous sera adressé avant la dernière réunion d'inscription. Une attestation de participation sera remise à chaque enfant au retour à Bailleul.

Annulation :

Il vous est possible d'annuler votre inscription selon les modalités suivantes :

- Avant le 1^{er} juin
 - La totalité des sommes versées est restituée sur simple demande sauf les 100 € d'arrhes.
- En juin
 - 50% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En juillet
 - 75% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En août
 - 100% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme.

Equipement personnel :

- Un trousseau pour les vêtements et les équipements nécessaires vous sera remis lors de l'inscription.
- Ne pas confier d'objets de valeur ou d'habits de marque à votre enfant.
- Les téléphones portables et les jeux électroniques sont autorisés pendant le voyage, mais seront **interdits pendant le séjour** (en dehors des temps prévus à cet effet). Ils devront être confiés à la garde du directeur en dehors de ces temps et dès l'arrivée sur le lieu de camp. Ils seront restitués pour le voyage du retour. (Ne pas oublier les chargeurs). Aucun dédommagement ne sera envisagé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration si cette consigne n'est pas respectée.
Pour rappel, **une franchise de 140€** est appliquée par notre assurance.

Frais médicaux :

- Vous serez être amenés à rembourser aux EEDF, l'argent avancé pour les frais médicaux.
En échange, les feuilles de remboursement vous seront remises pour vous faire rembourser.



Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du
Scoutisme Français



Nos partenaires :



Préparatifs pour le départ :

- **Préparer LE bagage** de l'enfant, avec lui ou elle, en vous conformant à la liste fournie et adaptée à sa tranche d'âge. (Pas de vêtements neufs ou fragiles)
- **Préparer un petit sac de voyage** contenant un **pique-nique** pour le midi (Sandwich, Gâteaux, boissons, fromage en portion, fruit, bonbons, ...). **Uniquement pour le voyage, pas pour les 3 semaines de camp**, car nous avons prévu de nourrir vos enfants ! Les denrées non consommées seront jetées si elles sont périssables ou rendues pour le voyage de retour si elles ne le sont pas.
- **Confier l'argent de poche**, dans une enveloppe au nom de l'enfant, au responsable du bus lors du dépôt des bagages. Une buvette est organisée après chaque repas (achat de glaces, friandises, boissons, cartes postales, et timbres) et une sortie « cadeaux/souvenirs » sera programmées en fin de séjour. Pour information, 40€ sont très suffisants.
- **Confier les médicaments**, accompagnés de la **posologie** et d'une copie de l'**ordonnance**, au responsable du bus **au moment du départ**.
- **Étiqueter les bagages, les vêtements et les accessoires** au nom de l'enfant et glisser la feuille d'inventaire dans le bagage.
- **Ne pas confier d'objets de valeur ou d'habits de marque** à votre enfant
- **Préparer la liste des adresses** ou des **enveloppes pré-remplies**.
- **Les téléphones portables et les jeux électroniques sont autorisés pendant le voyage, mais seront interdits pendant le séjour** en dehors des temps prévus à cet effet. Ils devront être confiés à la garde du directeur en dehors de ces temps et dès l'arrivée sur le lieu de camp. Ils seront restitués pour le voyage de retour. (Ne pas oublier les chargeurs).
Les appareils photo sont autorisés pendant le séjour mais doivent être remis systématiquement au directeur en fin de journée pour éviter toute dégradation.
Aucun dédommagement ne sera envisagé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration si cette consigne n'est pas respectée. Pour rappel, **une franchise de 140€** est appliquée par notre assurance.

Pendant le séjour :

- **Ne pas demander à avoir votre enfant au téléphone** sauf en cas d'urgence.
- **Ne pas hésiter à écrire et à répondre au courrier de votre enfant**. Le facteur passe tous les jours et ils l'attendent !
Mettre le prénom et le nom de l'enfant dans l'adresse sur l'enveloppe. Une distribution du courrier est faite chaque jour après le repas du midi.
- **Ne pas envoyer de colis de nourriture à votre enfant**. (Sauf éventuellement pour les anniversaires durant le camp). Les colis reçus seront remis non-ouverts dans les bagages de votre enfant pour le voyage de retour.
- **Consulter le blog « CAMP 2025 » sur le site <http://bailleul.eedf.fr>,**

Après le séjour :

- Une attestation de participation sera remise à chaque enfant au retour à Bailleul.
- Vous pourrez nous remettre, ou nous envoyer, les éventuels documents permettant de vous faire rembourser de tout ou partie du prix du séjour par votre employeur. Ceux-ci vous seront retournés complétés et signés dans les plus brefs délais.
- Vous pourrez être amenés à rembourser aux EEDF, l'argent avancé pour les frais médicaux. En échange, les feuilles de remboursement vous seront remises pour vous faire rembourser.
- Vous serez invités à participer à un repas courant octobre durant lequel des montages photos retraceront les activités du camp.



Eclaireuses
Eclaireurs
De France

Association Laïque du
Scoutisme Français



Nos partenaires :



Projet éducatif

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le Mouvement. Il est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

Un projet d'éducation basé sur une auto éducation collective

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus **d'éducation par l'action**. Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La **vie en petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

Une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

Un engagement personnel, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses choix et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une **vie démocratique** participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. **Une relation éducative** positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

Une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

La vie quotidienne, en pleine nature, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort. Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. **La vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur). **L'autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisées par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

L'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

La pédagogie du projet est au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés. **Le jeu et l'activité** sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie** peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'« explo » concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permettent de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

Un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à l'**évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil... Les parents sont des **partenaires éducatifs** informés, associés au maximum au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.